



Roissy, le 17 /09/2016

## MARCO ET SES ONDES ELETROMAGNETIQUES !!!!

Le déploiement du Marco est en cours et certains membres de l'encadrement semblent heureux !!... Vos délégués SUD AERIEN pourraient l'être également !! ... Si seulement ils arrêtaient de penser à ceci :

A la nouvelle responsabilité d'une tablette nommé Marco et le stress à l'idée de sa perte, vol ou casse !!

Aux risques musculo-squelettiques liés à son usage, à son poids et son encombrement (avec ou sans sacoche), au long de l'année !!

A la charge de la batterie de celui-ci !!

A la possibilité d'accès à vos données par le propriétaire (Air France) si l'on en sert à titre personnel !!

Au nombre de postes assis encore supprimés à l'exploitation, ce qui augmentera notre temps passé debout le long de nos vacances !!

Avoir à renseigner nos clients (signature de service ! )... après sa fin de service en se rendant à nos parkings !

**Aux ondes électromagnétiques** accumulées par nos organismes sur la durée et de ses conséquences sur notre santé .

Certains vous dirons qu' on ne peut rien faire, il y a des ondes partout ! Vos délégués Sud Aerien, leur rétorquent simplement que le gouvernement Allemand , lui-même , recommande les connexions filaires (fibres

optiques, cuivre, usb, ethernet/RJ45 en intérieur) qui procure une plus grande fiabilité technique tout en préservant la santé et de désactiver l'option wifi qui est active par défaut sur la plupart des modems fournis !

La direction nous précise que l'outil Marco fait partie de la dotation, comme votre uniforme, nous sommes donc tenus de l'avoir et l'utiliser....A coup sûr, nous allons nous transformer en borne wifi, des heures et des heures, toute l'année ...

Lors de l'utilisation des appareils tel que les smartphones, tablettes, ordinateur portable, il est fortement recommandé de se tenir aussi loin que possible de ce type d'appareil, même éteint !.. et de les éteindre autant que possible !

En effet, le **fait de s'éloigner des appareils émetteurs-récepteurs de quelques mètres fait une énorme différence quand à la nocivité des ondes électromagnétiques pour notre santé**. Alors en ayant, dès le départ, Marco porté prêt du corps puisque la sacoche est même fournie...on est loin des recommandations de l'ANSES, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Environnement..

De nombreuses études montrent une corrélation entre l'usage des appareils comme les tablettes, smartphones...et l'apparition des certains symptômes et maladie chez les usagers de ces appareils tel que des maux de tête, difficulté à se concentrer, nausées, vertiges, problème visuel, forte fatigue, électro-sensibilité, risques pour les femmes enceintes plus élevés, cancer du cerveau..

Même si nous possédons quasiment tous des smartphones et tablettes à titre personnel **cela n'enlève rien aux responsabilités de votre employeur**

**A VOUS** de vous informer sur ce sujet, de nombreuses fois, abordés dans les médias et d'en faire part à vos délégués syndicaux de tous bords

Suite à l'application d'une directive européenne votée en 2013 et du décret de loi paru dans le journal officiel du 06 août 2016, de nouveaux textes entreront en vigueur le 01 janvier 2017, afin de définir les règles de prévention à adopter en entreprise pour protéger les salariés des ondes électromagnétiques

**Ce décret est disponible en fichier PDF sur le site de l'ANSES,**

Nos nombreux passages aux PIF successifs au long de nos vacances, génèrent aussi une sur exposition aux ondes électromagnétiques. ..les antennes situées dans l'aérogare ou encore aux Moby-check également ! .. Y avait-il besoin de nous rajouter d'être exposé à des ondes électromagnétiques basses fréquences, près du corps, néfastes pour notre sante, émises et reçues par Marco ...? Vos délégués Sud Aerien ont vraiment des doutes et c'est en à oublier que la pollution de l'air sur la zone aéroportuaire est au moins équivalente à celle du périphérique parisien !

Quel sera la responsabilité de notre employeur ? ...Y aurait-il reconnaissance de maladies professionnelles ?..Nous, délégués Sud Aerien allons saisir le comité d'hygiène et sécurité au travail (CHSCT) afin de mener une expertise sur ce sujet. Si vous avez du mal à mettre la main sur nos tracts , **allez sur Sud Aerien.org**. Vous y trouverez toutes nos productions ..... Vos délégués du personnel SUD AERIEN..!

